

Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA)

L'ouverture de nombreuses perspectives
pour la France



Le CETA profitera aux citoyens partout en France
parce qu'il



supprimera les **tarifs douaniers** pour
les exportateurs et les importateurs
français



créera de nouvelles perspectives pour
les **agriculteurs** et les **producteurs
agroalimentaires** français



ouvrira le marché des **services** canadien
aux entreprises françaises



permettra aux entreprises françaises de
participer à davantage de
marchés publics au Canada



protègera la **recherche** et la **créativité**
en France



permettra aux **professionnels** français
de travailler plus facilement au Canada



encouragera la multiplication des
investissements entre la France et le
Canada



soutiendra les **petites entreprises**
françaises

L'économie française est ouverte aux échanges

Plus de 2,2 millions d'emplois en France, soit un sur dix,
dépendent des exportations en dehors de l'Europe

**Qui plus est, la France et le Canada entretiennent déjà
des relations étroites en matière de commerce et d'investissement**

15^e

Le classement du Canada dans la liste
des principaux partenaires commerciaux de la France en dehors de l'UE

621 Mio EUR

Le montant de l'excédent commercial de la France
avec le Canada pour les biens et les services

5 Mrd EUR

La valeur des exportations françaises à destination du Canada

4,5 Mrd EUR

La valeur des importations françaises en provenance du Canada



Supprimer les tarifs douaniers sur les exportations françaises

Exportations françaises de biens au Canada: **3,2 Mrd EUR (2015)**

Le CETA permet de réaliser d'importantes **économies sur les droits de douane** en supprimant les droits sur 99 % des lignes tarifaires, dont 98 % seront déjà éliminés dès son entrée en vigueur.

La France tirera donc parti de cette libéralisation tarifaire sur la quasi-totalité de ses exportations, en particulier:

- **Les machines et les équipements électriques**

Exportations françaises vers le Canada: **570 Mio EUR (2015)**

Les droits de douane moyens qui leur sont imposés sont faibles, mais pour certains produits, ils peuvent aller jusqu'à 9 %.

Outre la réalisation d'importantes économies sur les droits de douane, le CETA permet aux entreprises françaises d'en finir avec les coûts liés à la duplication des essais, grâce aux dispositions sur la **reconnaissance des certificats d'évaluation de la conformité** dans des secteurs tels que les machines, les appareils électriques et les équipements électroniques.

Ces secteurs bénéficieront également des dispositions du CETA relatives aux marchés publics et à la circulation des professionnels (*voir ci-après*).

- **Les produits pharmaceutiques**

Exportations françaises vers le Canada: **266 Mio EUR (2015)**

Ce secteur est soumis à des droits de douane très faibles, mais il tirera en particulier avantage des dispositions du CETA relatives à la propriété intellectuelle (*voir ci-après*).

Le protocole concernant la reconnaissance mutuelle des **bonnes pratiques de fabrication (BPF)** facilitera les échanges dans ce secteur puisque les certificats de conformité avec les BPF délivrés par les autorités d'une partie devront être acceptés par l'autre partie.

- **Les instruments médicaux et d'optique**

Exportations françaises vers le Canada: **178 Mio EUR (2015)**

Les droits canadiens peuvent atteindre 8,5 %.

- **Les véhicules à moteur et les pièces détachées**

Exportations françaises vers le Canada: **162 Mio EUR (2015)**

Les droits imposés dans ce secteur peuvent atteindre 9,5 %.

- **Les cosmétiques**

Exportations françaises vers le Canada:
152 Mio EUR (2015)

Les droits imposés dans ce secteur peuvent atteindre 6,5 %.

- **Les articles d'habillement et les chaussures**

Exportations françaises vers le Canada:
83 Mio EUR (2015)

La France est le 4^e exportateur de vêtements et de chaussures au Canada. Le droit de douane moyen imposé au Canada sur les exportations de vêtements s'élève à 16 %, et atteint 18 % pour de nombreuses catégories de produits. Les droits de

douane canadiens sur les chaussures sont en moyenne de 7,8 % et peuvent aller jusqu'à 18 % pour plusieurs types de produits.

- **Les substances chimiques**

Exportations françaises vers le Canada:
69 Mio EUR (2015)

Les droits de douane sont faibles, le niveau maximal étant de 6,5 %.

- **Les produits sidérurgiques**

Exportations françaises vers le Canada:
68 Mio EUR (2015)

Les droits imposés dans ce secteur peuvent atteindre 8 %.



**Créer de nouvelles perspectives
pour les agriculteurs et les producteurs
agroalimentaires français**

Exportations françaises de denrées
alimentaires transformées au Canada:
554 Mio EUR (2015)

Le CETA ouvre également d'importantes perspectives aux agriculteurs français et à l'industrie agroalimentaire. Le Canada a accepté de supprimer les droits de douane pour 90,9 % de ses lignes tarifaires agricoles dès l'entrée en vigueur de l'accord.

La France est le premier exportateur européen de **denrées alimentaires transformées** au Canada, représentant **24 %** des exportations totales de denrées

alimentaires transformées de l'Union vers ce pays. Parmi ces produits figurent:

- **Les vins et les spiritueux**

Exportations françaises vers le Canada:
324 Mio EUR (2015)

Il s'agit des principaux produits agricoles exportés de la France vers le Canada; ils sont soumis à des droits spécifiques allant de 1,87 à 4,68 cents CAD par litre (en fonction de la teneur en alcool).

Les exportations de spiritueux se sont élevées à 79 millions d'euros en 2015 et étaient soumises à des droits spécifiques

allant de 4,92 cents CAD par litre d'alcool pur (pour le gin) à 35,2 cents CAD par litre d'alcool pur (pour les jus de fruits alcoolisés).

L'élimination des droits de douane sur les vins et les spiritueux est complétée par la suppression d'autres barrières commerciales importantes, y compris plusieurs obstacles non douaniers qui rendaient jusqu'à présent la pénétration du marché canadien difficile pour les exportateurs de l'UE.

Par exemple, la redevance liée à l'écart entre les frais de service appliquée par les régies provinciales des alcools aux vins et aux spiritueux importés sera appliquée sur la base du volume et non de la valeur, et calculée de manière plus transparente, ce qui contribuera à réduire les coûts supportés par les producteurs de l'UE pour vendre leurs produits au Canada.

Autres effets importants:

Le CETA permettra aux producteurs de vin et de spiritueux de l'UE de faire face à la concurrence sur le marché canadien, par exemple:

- en gelant le nombre de magasins qui vendent uniquement des produits canadiens
- en empêchant les entreprises qui détiennent un monopole local de s'étendre dans des provinces voisines
- en supprimant la disposition canadienne qui permet de mélanger des spiritueux en vrac importés à des spiritueux locaux avant la mise en bouteille — laquelle empêche les producteurs de l'UE de produits dotés d'une indication géographique de les étiqueter en tant que tels.

L'intégration de l'accord entre l'UE et le Canada relatif au commerce des vins et des

boissons spiritueuses de 2004 procure également des garanties juridiques plus solides, car ces dispositions seront désormais soumises aux règles générales du CETA, notamment pour le règlement des litiges.

L'accord pourra également servir de cadre à de futures discussions sur d'autres sujets de préoccupation pour l'UE et le Canada en relation avec les vins et les spiritueux.

L'effet combiné de ces mesures devrait permettre d'accroître la part de marché de l'UE dans le secteur canadien des vins et des spiritueux.

- **Les fromages**

Exportations françaises vers le Canada: 34 Mio EUR (2015)

Les exportations de fromages de l'UE vers le Canada sont limitées par la part de l'UE dans un contingent tarifaire en franchise de droits existant fixé dans le cadre de l'OMC; en dehors de ce contingent, les exportations seraient frappées de droits prohibitifs s'élevant en moyenne à 227 %, ce qui nuirait à leur compétitivité.

Le CETA offre deux nouveaux contingents tarifaires en franchise annuels ou des contingents tarifaires permanents pour les fromages de l'UE:

- 16 800 tonnes de fromage de qualité supérieure (16 000 tonnes dans le cadre du CETA et 800 tonnes qui viendront s'ajouter à la part de l'UE dans le contingent existant de l'OMC grâce au CETA)
- 1 700 tonnes de fromage industriel.

- **Les eaux minérales**

Exportations françaises vers le Canada:
31 Mio EUR (2015)

La France est un grand exportateur d'eaux minérales et compte de nombreuses marques réputées.

Les droits sur ces exportations sont de l'ordre de 11 %. Le CETA les supprimera et rendra les exportations dans cette catégorie de produits beaucoup plus compétitives.

- **La pâtisserie et la biscuiterie**

Exportations françaises vers le Canada:
9 Mio EUR (2015)

Cette catégorie d'exportation phare de la France bénéficiera de la libéralisation tarifaire dans le cadre du CETA. Les droits canadiens auxquels elle est soumise atteignent 15 %.

- **Les produits intermédiaires pour l'industrie agroalimentaire**

Ces produits représentent une part importante du panier d'exportation agricole de la France.

Les exportations à destination du Canada de produits intermédiaires, tels que les concentrés de jus de fruits, sont soumises à des droits de douane à deux chiffres, tandis que les concentrés de protéines de lait sont frappés de droits s'élevant à 11 %.

- **Les produits de confiserie en chocolat**

Exportations françaises vers le Canada:
28 Mio EUR (2015)

En 2015, les exportations de la France vers le Canada dans ce secteur ont été soumises à des droits d'environ 6 %.

Le CETA prévoit également un haut niveau de protection pour 143 produits alimentaires et boissons typiques de l'UE dotés d'une indication géographique (IG), laquelle signale l'origine géographique spécifique de ces produits et les qualités qu'ils possèdent ou témoignent de leur réputation.

Grâce au CETA, les producteurs canadiens ne pourront pas vendre des produits locaux ou étrangers sous les indications géographiques européennes, si ces produits ne sont pas authentiques.

À titre d'exemple, ils ne pourront pas commercialiser du fromage sous la marque Roquefort, à moins qu'il ne provienne effectivement de Roquefort en France.

Dans la plupart des cas, les nouvelles règles applicables au Canada sont aussi strictes que les règles de l'UE s'appliquant en Europe.

La liste prioritaire de 143 produits concerne les produits alimentaires européens les plus échangés et **comprend 42 produits français** (voir l'annexe).

Il s'agit d'indications géographiques prioritaires ayant fait l'objet d'une demande de la France, soit parce qu'elles étaient déjà échangées avec le Canada soit parce qu'elle présentait un potentiel d'exportation.

Parmi ces produits figurent également les fromages «Premium» tels que le *Camembert de Normandie* ou le *Brie de Meaux*.

Grâce à l'intégration de l'accord sur les **vins et les spiritueux de 2004** dans le CETA, les dénominations de certains vins français, tels que Champagne, Bourgogne et Cognac, continueront de bénéficier d'une protection pleine et entière.

L'UE ouvrira également son marché aux produits agricoles canadiens. Le choix des consommateurs s'en trouvera élargi.

Pour des produits sensibles comme les **viandes de bœuf et de porc**, le CETA limite la libéralisation à des **contingents tarifaires en franchise de droits**.

Au-delà de ces quotas convenus, les droits de douane élevés imposés par l'UE continueront de s'appliquer.

Le CETA exclut certains produits sensibles comme **la volaille et les œufs** de toute réduction tarifaire.

L'UE pourra toujours recourir aux instruments traditionnels pour protéger ses agriculteurs, notamment le système des

prix d'entrée pour les fruits et les légumes, qui empêche les importations d'entraîner une sous-cotation pour les produits saisonniers de l'UE. Cette disposition revêt une importance particulière pour les producteurs français de fruits et légumes.

Toutes les exportations canadiennes **devront se conformer aux normes de sécurité alimentaire de l'Union**, y compris à sa législation sur les organismes génétiquement modifiés et sur l'utilisation d'hormones et d'antibiotiques dans la production de denrées alimentaires, et fournir la preuve de cette conformité chaque fois que la législation de l'UE le requiert.



Ouvrir le marché des services canadien aux entreprises françaises

Exportations françaises de services à destination du Canada:
1,8 Mrd EUR (2015)

Importations françaises de services en provenance du Canada: **2,2 Mrd EUR (2015)**

Les principales exportations de services de la France vers le Canada concernent **les services financiers et les services liés aux technologies de l'information et des télécommunications.**

Le CETA permettra d'améliorer et de sécuriser l'accès des entreprises françaises au marché des services canadien. Par exemple, dans le secteur des services

professionnels, le Canada a supprimé un certain nombre de restrictions sur la citoyenneté et les conditions de résidence pour certains professionnels français souhaitant exercer une activité au Canada, à savoir:

- les avocats
- les experts-comptables
- les architectes
- les ingénieurs.

Le CETA apporte également la sécurité juridique pour les exportateurs de services de l'UE: le Canada a pérennisé son niveau actuel d'ouverture à l'égard des entreprises de l'UE, par exemple en ce qui concerne:

- les services financiers
- les télécommunications
- les services de poste et de courrier

Le CETA offre également de **nouvelles possibilités d'accès au marché dans des domaines clés.** En particulier, le Canada a accepté une nouvelle libéralisation dans le **transport maritime.** Il s'engage à accorder un accès au marché pour:

- **le dragage**
- **le repositionnement des conteneurs vides**
- **les activités de transbordement** sur la liaison Halifax-Montréal, ce qui était réservé aux opérateurs nationaux dans les accords antérieurs.

Ceci pourrait également présenter un intérêt pour le secteur français des services maritimes.



Permettre aux entreprises françaises de participer à davantage de marchés publics au Canada

Grâce au CETA, **les entreprises de l'UE auront accès aux grands marchés publics canadiens.**

La France compte de nombreuses grandes entreprises spécialisées dans les infrastructures et les transports, mais aussi beaucoup de petites entreprises compétitives opérant dans ce domaine.

Les entreprises françaises auront la possibilité de participer à des marchés publics de biens et de services à tous les

niveaux administratifs (fédéral, provincial et communal).

Le Canada a lui aussi accepté de rendre plus transparent le processus d'appel d'offres en publiant tous ses appels d'offres publics fédéraux et provinciaux sur un site web unique dédié aux marchés publics.

Les engagements du Canada en matière de marchés publics dans le cadre du CETA sont **les plus ambitieux jamais pris par le Canada.**



Protéger la recherche et la créativité en France

Le CETA confère aux innovations, droits d'auteur et marques commerciales français un **niveau de protection similaire** au Canada à celui dont ils jouissent en Europe.

Le Canada **mettra sa protection des droits d'auteur en conformité avec les normes internationales.**

Cet aspect est important car il permettra de protéger la propriété intellectuelle des industries créatives de l'UE (œuvres d'art, publications, musique ou logiciels), y compris leur diffusion par des canaux de distribution en ligne.

Le CETA couvre également les **droits de propriété intellectuelle des produits pharmaceutiques**. L'accord prévoit:

- la possibilité d'avoir **jusqu'à deux ans de protection par brevet supplémentaire pour compenser les**

retards induits dans l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché, qui réduisent la durée de validité du brevet

- un engagement à faire en sorte que tous les plaideurs disposent d'un droit d'appel effectif en vertu du régime canadien dit «patent linkage» (lien entre l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament générique et le statut du brevet du médicament princeps)
- un engagement à conserver la pratique actuelle du Canada consistant à offrir huit ans de protection des données.

Ces éléments sont essentiels pour les intérêts de la France, compte tenu de l'importance des exportations de produits pharmaceutiques de la France vers le Canada.



Permettre aux professionnels français de travailler plus facilement au Canada

Le CETA contient des dispositions visant à simplifier les formalités que doivent remplir les professionnels européens pour travailler au Canada (et vice versa) et à faire reconnaître leurs qualifications.

Ce point est un atout précieux pour les entreprises qui:

- fournissent des services tels que les services après-vente de machines ou de logiciels exportés
- fabriquent des produits complexes nécessitant des services après-vente tels que l'installation ou la maintenance de machines.

Ceci peut être particulièrement bénéfique pour les petites et moyennes entreprises, qui ne sont peut-être pas à même de fournir

du personnel permanent sur place pour assurer la prestation de service.

Le CETA établit la sécurité juridique et **améliore significativement la mobilité des prestataires de services** pour les raisons suivantes:

- il facilite le transfert de personnel important des deux côtés de l'Atlantique
- il permet aux entreprises d'envoyer du personnel pour les services après-vente pour les machines, équipements et logiciels
- il crée un cadre pour la reconnaissance des qualifications professionnelles dans les professions réglementées, tels que les architectes et les experts-comptables



Encourager les investissements entre la France et le Canada

La France est le 8^e investisseur étranger au Canada.

En 2015, le stock d'investissements étrangers directs des investisseurs français au Canada se montait à **6,7 milliards d'euros**.

Plus de 600 entreprises françaises ont des intérêts au Canada, par exemple:

- Sodexo
- Lafarge
- Michelin

Ensemble, elles emploient plus de 85 000 personnes au Canada.

Le CETA favorisera les investissements des entreprises françaises au Canada, ce dernier ayant consenti à **augmenter sensiblement le seuil applicable à l'examen de l'acquisition** d'entreprises canadiennes par des étrangers, à savoir de 354 millions CAD (247 millions d'euros) à 1,5 milliard CAD (1,4 milliard d'euros).

Le Canada, pour sa part, a des intérêts en France dans de nombreux domaines et les investisseurs canadiens ont déclaré un

stock de 3,1 milliards d'euros en 2015. Environ 200 filiales d'entreprises canadiennes exercent leur activité en France, notamment:

- Bombardier
- Aastra
- Cascades
- McCain
- Quebecor
- SNC Lavalin
- EnCana

Ensemble, **elles emploient quelque 21 000 personnes.**

La France n'a pas de traité bilatéral d'investissement avec le Canada. La protection des investissements et les dispositions en matière de règlement des différends inscrites dans le CETA revêtent donc une importance d'autant plus grande pour les investisseurs français au Canada et les investisseurs canadiens en France.

Dès l'entrée en vigueur définitive du CETA, ces dispositions **offriront aux investisseurs canadiens et français une prévisibilité, une transparence et une protection accrues** pour leurs investissements au Canada et en France, respectivement.



Soutenir les petites entreprises françaises

Les petites entreprises françaises sont très orientées vers l'exportation et représentent **94 %** du nombre total d'entreprises exportatrices françaises.

Elles pourront alors tirer pleinement profit du CETA, qui rendra les exportations plus faciles et moins onéreuses grâce à:

- la réduction des obstacles commerciaux
- la suppression des droits de douane
- la simplification des procédures douanières
- une plus grande compatibilité des exigences techniques .

Ces mesures permettront aux petites entreprises:

- d'affronter plus facilement la concurrence des grandes entreprises

- de vendre le même produit (ou légèrement modifié) sur les deux marchés
- de participer davantage aux chaînes d'approvisionnement et au commerce électronique.

Le CETA contient des dispositions spécifiques qui renforcent les avantages pour les petites entreprises, à savoir:

- la prise en considération de leurs besoins dans le domaine du commerce électronique
- l'amélioration de l'accès à l'information sur les offres de marchés publics
- l'utilisation du système juridictionnel des investissements (Investment Court System) — les dispositions relatives au système juridictionnel des investissements dans le CETA permettent d'accélérer les procédures et de réduire les coûts pour les plus petites entreprises qui saisissent la juridiction.

Produits alimentaires français typiques (Indications géographiques) protégés par le CETA

Fromages

- Comté
- Reblochon
- Reblochon de Savoie
- Roquefort
- Camembert de Normandie
- Brie de Meaux
- Emmental de Savoie
- Morbier
- Époisses
- Beaufort
- Cantalet
- Petit Cantal
- Tomme de Savoie
- Pont - L'Évêque
- Neufchâtel
- Maroilles
- Marolles
- Munster
- Munster Géromé
- Fourme d'Ambert
- Abondance
- Bleu d'Auvergne
- Livarot
- Cantal
- Fourme de Cantal
- Chabichou du Poitou
- Crottin de Chavignol
- Saint-Nectaire

Viandes — fraîches, congelées et transformées

- Canards à foie gras du Sud-Ouest: Chalosse
- Canards à foie gras du Sud-Ouest: Gascogne
- Canards à foie gras du Sud-Ouest: Gers
- Canards à foie gras du Sud-Ouest: Landes
- Canards à foie gras du Sud-Ouest: Périgord
- Canards à foie gras du Sud-Ouest: Quercy

Fruits et fruits à coque — frais et transformés

- Pruneaux d'Agen
- Pruneaux d'Agen mi-cuits

Huiles et graisses végétales animales

- Huile d'olive de Haute-Provence

Huiles essentielles

- Huile essentielle de lavande de Haute-Provence

Produits de la pêche - frais, congelés et transformés

- Huîtres de Marennes-Oléron

Produits de charcuterie et de salaison à sec

- Jambon de Bayonne

Épices

- Piment d'Espelette

Légumes - frais et transformés

- Lentille verte du Puy